



LE CONCOURS  
des prix  
**ESSOR**

Année scolaire 2003-2004

**DOCUMENT DE MISE EN CANDIDATURE**

DATE LIMITE  
*le mercredi*

**26 mai 2004**

Québec 



© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, 2004-03-00605  
ISBN 2-550-41989-8

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec 2004

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION EST HEUREUX DE POUVOIR COMPTER SUR LA COLLABORATION  
DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS DES MILIEUX SCOLAIRE ET CULTUREL SUIVANTS :



Association Théâtre Éducation du Québec



REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE



Association québécoise des  
éducatrices et éducateurs spécialisés  
en arts plastiques (AQESAP)



Fédération  
des associations de  
musiciens éducateurs  
du Québec

## CONTEXTE

Il fut une époque où les arts à l'école étaient confinés à des activités d'exception réservées à des élèves plus doués que les autres. Depuis l'avènement des programmes d'arts en 1981, la parution du rapport Arpin en 1991 et l'adoption de la Politique culturelle du Québec en 1992, l'enseignement des arts tel qu'il est offert dans bon nombre d'écoles du Québec a démontré l'importance accordée non seulement à la qualité de la formation artistique, mais aussi à sa dimension culturelle.

Depuis plusieurs années, des pédagogues et des responsables scolaires s'intéressent à l'apport de la dimension artistique et culturelle à la formation. L'expérimentation de nouvelles approches ainsi que la planification d'orientations et d'actions précises et concertées qui réunissent des enseignantes et des enseignants, des spécialistes en arts, des artistes de profession et des responsables scolaires suscitent la création d'une multitude de projets associatifs, originaux et novateurs. Ces projets attestent que, grâce à l'imagination, à la collaboration et à la concertation, il est possible d'assurer le développement, de rehaussement, voire l'émancipation, de l'éducation artistique et culturelle dans le milieu.

Le concours des prix Essor vient donc reconnaître et encourager les efforts et la concertation des pédagogues et des responsables scolaires, et souligner la qualité et l'excellence des actions de ceux et celles qui croient à l'éducation artistique et culturelle à l'école et qui, pour en assurer le développement, ont instauré un projet pédagogique artistique et culturel dans leur milieu.

Depuis 1996, le concours des prix Essor a permis de faire travailler dans l'ombre et de récompenser financièrement les établissements d'enseignement avec un nombre de bourses toujours croissant, et ce, grâce aux partenaires et commanditaires plus nombreux d'année en année qui s'associent au concours.

Plus récemment, l'énoncé de politique éducative L'école, tout un programme et le protocole d'entente Éducation-Culture adoptés en 1997 ainsi que le Programme de formation de l'école québécoise rendu public en 2000 ont clairement explicité les aspects fondamentaux de l'apport des arts et de la culture à la formation des jeunes. Le Programme de formation de l'école québécoise présente le domaine des arts comme un des cinq domaines essentiels d'apprentissage et intègre la dimension culturelle dans toutes les disciplines qui le composent.

Fort de tous les constats faits au regard de l'intérêt et de la participation du milieu, le concours des prix Essor s'inscrit plus que jamais dans la poursuite de ces objectifs et lance de nouveau le défi du rehaussement artistique et culturel dans le monde scolaire en 2004.

## Partenariat et **DYNAMISME**

Comme le démontre la majorité des projets qui sont soumis au concours chaque année, l'organisation d'une activité ou d'un projet est le produit d'une belle complicité entre différents partenaires. L'organisation du concours des prix Essor est en soi un exemple de partenariat à l'image du dynamisme des projets réalisés dans le milieu scolaire.

C'est dans cet esprit que le ministère de l'Éducation produit avec ses partenaires le matériel de promotion du concours, coordonne la tournée de remise des prix régionaux et collabore à l'organisation du gala national Essor.

Encore cette année, le Ministère contribue à l'attribution d'une bourse pour les projets gagnants d'un deuxième prix régional Essor. En plus de la bourse récompensant le projet gagnant du deuxième prix national, il attribuera, pour une deuxième année, le prix particulier Isabelle-Aubin.

## LES PARTENAIRES

**Le ministère de la Culture et des Communications** apporte un soutien au ministère de l'Éducation dans le but de favoriser l'ouverture du monde scolaire aux ressources du milieu des arts et de la culture et la concertation scolaire et municipale.

Ce ministère collabore plus particulièrement au concours en contribuant à la bonification d'une bourse récompensant les projets gagnants d'un deuxième prix régional Essor et en offrant une bourse au gagnant du prix particulier Culture-Éducation.

### **Les associations d'enseignantes et d'enseignants du domaine des arts et de comités culturels scolaires :**

- la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec;
- l'Association québécoise des éducatrices et éducateurs spécialisés en arts plastiques;
- l'Association Théâtre Éducation du Québec;
- le Regroupement québécois de la danse;
- l'Association québécoise des comités culturels scolaires.

Fidèles partenaires du concours des prix Essor depuis 1996, ces associations participent à la promotion du concours dans le milieu scolaire et à l'évaluation des projets présentés. Les associations sont heureuses de continuer à collaborer à la remise du prix particulier Éducation artistique et culture.

**Télé-Québec**, en considération de sa mission éducative et culturelle, est heureuse de collaborer, pour une septième année consécutive, à la tenue du concours en offrant une bourse et une œuvre d'art au gagnant du prix particulier Télé-Québec.

## LES COMMANDITAIRES

**Hydro-Québec** contribuera, pour une neuvième année consécutive, aux bourses décernées aux projets gagnants des premiers prix régionaux et du premier prix national Essor.

**Yamaha Canada Musique limitée**, présent depuis la naissance du concours, en 1996, offrira un clavier pour récompenser le projet gagnant de chaque premier prix régional ainsi qu'un piano Yamaha pour récompenser le projet gagnant du premier prix national Essor.

## Objectifs du **CONCOURS**

- Promouvoir les cinq disciplines artistiques enseignées à l'école : art dramatique; arts plastiques; arts plastiques et communication; danse; musique.
- Encourager la prise en compte des visées du Programme de formation de l'école québécoise.
- Encourager la collaboration et la concertation entre des personnes des milieux scolaire, artistique, culturel, du secteur du loisir ainsi que des municipalités intéressées par l'enseignement, la pratique et la promotion des disciplines artistiques de même que par l'intégration de la dimension culturelle à l'école.
- Susciter un intérêt pour la mise sur pied de projets qui situent l'éducation artistique à l'école en relation avec la dimension culturelle, dans un contexte élargi.
- Encourager la création de projets interdisciplinaires et le travail en équipe.
- Promouvoir l'éclosion de projets éducatifs et artistiques novateurs qui correspondent aux orientations et aux valeurs éducatives mises en avant par le ministère de l'Éducation.
- Encourager l'essor de l'éducation artistique et culturelle à l'école et auprès des gens du milieu.
- Encourager la concertation et le partenariat entre l'école, son milieu culturel et ses partenaires municipaux.

## DES PRIX RÉGIONAUX ET NATIONAUX

### PRIX RÉGIONAUX

#### LE PREMIER PRIX RÉGIONAL *ESSOR 2004*

- une bourse de 1000 dollars offerte par Hydro-Québec
- un clavier Yamaha d'une valeur de 500 dollars offert par Yamaha Canada Musique limitée
- une bourse de 500 dollars offerte par le ministère de l'Éducation

Dans chacune des onze régions desservies par les directions régionales du ministère de l'Éducation du Québec, des bourses totalisant 2000 dollars et un clavier Yamaha d'une valeur de 500 dollars seront offerts pour récompenser le projet gagnant du premier prix régional Essor 2004.

Note : Compte tenu des objectifs du concours des prix Essor et des conditions visant plus particulièrement l'éducation artistique et culturelle à l'école, il se peut qu'aucun projet ne soit primé dans une région ou qu'un seul projet le soit.

#### LE DEUXIÈME PRIX RÉGIONAL *ESSOR 2004*

- une bourse de 500 dollars offerte par le ministère de la Culture et des Communications
- une bourse de 500 dollars offerte par le ministère de l'Éducation

Dans chacune des régions, des bourses totalisant 1000 dollars seront offertes par le ministère de la Culture et des Communications et le ministère de l'Éducation pour récompenser le projet gagnant du deuxième prix régional Essor 2004.



**PRIX NATIONAUX**

**LE PREMIER PRIX NATIONAL  
ESSOR 2004**

- une bourse de 5000 dollars offerte par Hydro-Québec
- un piano Yamaha d'une valeur de 7000 dollars offert par Yamaha Canada Musique limitée

Un projet parmi les onze ayant remporté le premier prix régional obtiendra le premier prix national Essor 2004 parce qu'il répond de manière exceptionnelle à tous les critères du concours.

**LE DEUXIÈME PRIX NATIONAL  
ESSOR 2004**

- une bourse de 3500 dollars offerte par le ministère de l'Éducation

Ce prix récompensera, parmi les premiers et deuxièmes prix régionaux, un projet qui répond à tous les critères du concours et qui se distingue de manière exceptionnelle au regard de la cohérence, de la qualité et de la diversité des activités pédagogiques offertes aux élèves au cours de sa réalisation.

#### LE PRIX ISABELLE-AUBIN 2004

- une bourse de 2500 dollars offerte par le ministère de l'Éducation

Ce prix récompensera, parmi les premiers et deuxièmes prix régionaux, sauf ceux ayant remporté le premier ou le deuxième prix national, un projet qui se distingue par l'importance qu'il accorde à la contribution active des arts au cours de la réalisation du projet et par la qualité de la formation artistique offerte à l'élève.

#### LE PRIX TÉLÉ-QUÉBEC 2004

- une bourse de 1500 dollars et une œuvre d'art, offertes par Télé-Québec

Ce prix récompensera, parmi les premiers et deuxièmes prix régionaux, sauf ceux ayant remporté le premier ou le deuxième prix national, un projet qui se distingue par la présence d'activités liées à la promotion active des arts et de la culture à l'école ou par le rayonnement des arts et de la culture dans la communauté.

#### LE PRIX CULTURE-ÉDUCATION 2004

- une bourse de 2500 dollars offerte par le ministère de la Culture et des Communications

Ce prix récompensera, parmi les premiers et deuxièmes prix régionaux, sauf ceux ayant remporté le premier ou le deuxième prix national, un projet qui se distingue par la présence d'un partenariat actif et dynamique entre le milieu scolaire et les ressources du milieu culturel.

#### LE PRIX ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURE 2004

- des bourses totalisant une somme de 2000 dollars offertes par les associations d'enseignantes et d'enseignants du domaine des arts et des comités culturels scolaires

Ce prix récompensera, parmi les premiers et deuxièmes prix régionaux, sauf ceux ayant remporté le premier ou le deuxième prix national, un projet qui se distingue par son originalité et son caractère novateur au regard de différents aspects : la démarche disciplinaire, les approches pédagogiques, le type de participation des élèves, les activités, le partenariat, la contribution des différentes disciplines et formes d'expression concernées, etc.

Note : Vu les objectifs du concours, le prix devra être utilisé à des fins éducatives pour assurer la continuité du projet ou pour faciliter la création de tout autre projet destiné au développement de l'éducation artistique et culturelle à l'école.



Deux cérémonies de dévoilement

## ***DES PROJETS GAGNANTS***



### **PREMIÈRE CÉRÉMONIE (PRIX RÉGIONAUX)**

Les noms des écoles associées à chacun des onze projets gagnants du premier et du deuxième prix régional Essor 2004 seront dévoilés au cours d'une cérémonie spéciale qui aura lieu, en présence des médias, dans chacune des onze régions desservies par les directions régionales du ministère de l'Éducation.

### **DEUXIÈME CÉRÉMONIE (PRIX NATIONAUX)**

Les noms des écoles associées aux six projets gagnants des prix nationaux Essor seront dévoilés au cours du gala national Essor 2004. Cette cérémonie réunira des personnes représentant les milieux scolaire, artistique, culturel ainsi que le milieu du loisir culturel, les municipalités et les médias.

## PROPOSITIONS

Peut soumettre un projet et recevoir un prix :

- une équipe représentant une école ou un groupe d'écoles primaires ou secondaires du secteur public ou privé qui a élaboré un projet artistique et culturel avec la collaboration d'un comité culturel scolaire, d'un ou de plusieurs partenaires artistiques, culturels ou du milieu du loisir culturel;
- une école dont les actions liées au projet éducatif facilitent l'éducation artistique des élèves, le rehaussement culturel des programmes d'études et le contact entre les lieux de diffusion de la culture, les artistes et les élèves.

## MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

**DATE LIMITE : 26 MAI 2004**

### CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ DES PROJETS

Pour être accepté au concours, le projet doit :

- 1 mettre en valeur au moins une des cinq disciplines artistiques enseignées à l'école (art dramatique, arts plastiques, arts plastiques et communication, danse, musique) et être conforme aux orientations et aux valeurs éducatives mises en avant dans les programmes d'études d'arts;
- 2 se réaliser en grande partie à l'intérieur de l'horaire de l'école ou être un prolongement des cours d'arts donnés à l'école. Dans ce dernier cas, les activités devront s'effectuer en association avec l'enseignante ou de l'enseignant d'arts;

- 3 s'il a été amorcé au cours de l'année précédente, être composé d'activités tenues principalement au cours de l'année scolaire 2003-2004;

Note : Toutefois, tout projet présenté au concours des prix Essor 2003 et dont la réalisation était prévue pour l'année scolaire 2003-2004 ne peut être soumis au concours des prix Essor 2004.

- 4 s'il a débuté durant la présente année, être composé d'activités qui ont été amorcées au moins trois mois avant la date d'échéance (26 mai 2004) et dont l'aboutissement est prévu à la fin de l'année scolaire 2003-2004;

Note : Si l'aboutissement est prévu pour la fin de l'année scolaire 2003-2004, il est possible que certaines activités liées à un projet n'aient pas encore eu lieu ou ne soient pas terminées le 26 mai. Le comité de sélection évaluera alors ce projet en fonction de son aspect pédagogique et du processus dans lequel évoluent les élèves au cours de sa réalisation.



- 5 bénéficier de la contribution de l'école, du groupe d'écoles ou de la commission scolaire, des organismes collaborateurs ou des auteurs du projet, tant sur le plan administratif que pédagogique;
- 6 s'il est issu d'une école qui a remporté un premier ou un deuxième prix régional Essor, se distinguer considérablement de ce projet au regard du thème utilisé, du type de production, du type d'activités réalisées et du contexte de réalisation.
- 7 s'il est issu d'une école qui a remporté le premier prix national Essor, ne présenter aucun lien avec ce projet;
- 8 être signé par une des personnes ayant amorcé et conduit le projet. Le Ministère reconnaîtra cette personne à titre de responsable du projet représentant l'équipe organisatrice aux différentes activités de remise de prix;
- 9 être approuvé et signé par une personne mandatée pour représenter le directeur ou la directrice de l'école, la directrice générale ou le directeur général de la commission scolaire ou encore sa représentante ou son représentant délégué;
- 10 être inscrit conformément aux modalités d'inscription et être accompagné de la documentation complémentaire pertinente;
- 11 être constitué d'une fiche de présentation, d'une documentation complémentaire, ainsi que d'un dossier de candidature d'un maximum de dix pages, le tout en quinze exemplaires.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation des projets sont les suivants :

- la conformité avec les conditions d'admissibilité des projets;
  - la contribution active des arts dans la réalisation du projet;
  - le respect de la démarche disciplinaire, des techniques propres à chacune des disciplines artistiques concernées en rapport avec les orientations et valeurs éducatives mises en avant dans les programmes d'arts;
  - l'importance accordée au choix des éléments qui accompagnent les différentes réalisations artistiques qui ont lieu tout au long du projet : qualité des bandes sonores, du répertoire musical, des images, des décors, etc.
  - l'importance accordée au rôle essentiel des enseignantes et enseignants généralistes et spécialistes qui accompagnent les élèves tout au long du projet;
  - la collaboration ou la participation active de l'un ou l'autre des partenaires suivants :
    - des enseignantes et enseignants d'autres disciplines;
    - des partenaires d'une ou de plusieurs écoles;
    - des parents;
    - des organismes des milieux artistique et culturel;
    - des organismes du secteur du loisir;
    - des municipalités.
- la participation active, tout au long du projet, du plus grand nombre d'élèves possible, plus particulièrement celles et ceux qui sont inscrits et qui suivent des cours d'arts offerts dans la grille-matières de l'école;
  - la qualité et la diversité de l'ensemble des activités qui constituent le projet;
  - l'originalité et le caractère novateur des différents aspects du projet;
  - l'effet produit sur l'ensemble de la communauté scolaire et extrascolaire.

## VÉRIFICATION DES DOSSIERS SOUMIS

La fiche de présentation et le dossier de mise en candidature seront analysés avant la tenue de la séance d'évaluation afin de vérifier si le dossier contient tous les éléments et les renseignements qui permettront au comité de sélection d'apprécier l'authenticité du projet et sa conformité avec les conditions d'admissibilité, les modalités de mise en candidature et le guide d'élaboration du document.

La vérificatrice ou le vérificateur pourra, au besoin, communiquer avec une personne responsable du projet, la direction d'école ou avec une ou un cadre supérieur de la commission scolaire pour obtenir certains renseignements complémentaires ou pour vérifier l'authenticité du dossier.

# UN **PROCESSUS D'ÉVALUATION** ET DE **SÉLECTION DES PROJETS** EN DEUX ÉTAPES

Les décisions du ministère de l'Éducation à la suite des recommandations du comité de sélection sont considérées comme finales.

## PREMIÈRE ÉTAPE SÉLECTION DES GAGNANTS RÉGIONAUX

Composé de personnes venant des différentes régions du Québec et représentant les milieux ministériel, culturel, du loisir culturel, associatif et scolaire, le comité de sélection des prix régionaux a le mandat d'évaluer les candidatures et de sélectionner, dans chacune des régions, deux projets gagnants parmi les projets jugés pertinents.

Le comité sera composé des personnes suivantes :

- une personne représentant chacune des quatre associations d'enseignantes et d'enseignants du domaine des arts;
- une personne représentant l'Association québécoise des comités culturels scolaires;
- une personne représentant l'Association des comités de parents du Québec;
- une personne représentant le milieu culturel;
- une conseillère ou un conseiller pédagogique en matière d'arts;
- une personne représentant les associations des directrices et directeurs d'école du Québec;
- une personne représentant les directions régionales du ministère de l'Éducation;
- une personne représentant les directions régionales du ministère de la Culture et des Communications;

## DEUXIÈME ÉTAPE SÉLECTION DES GAGNANTS NATIONAUX

Au cours de la tournée de remise des prix régionaux, une préévaluation des projets sera réalisée par des personnes mandatées par le Ministère qui rencontreront les responsables des projets pour obtenir les renseignements nécessaires à la session d'évaluation nationale qui aura lieu quelques jours avant le gala national Essor 2004.

Le comité de sélection des prix nationaux est constitué des membres du comité de sélection des prix régionaux à quelques exceptions près :

- une personne du ministère de l'Éducation remplacera la personne qui représente les directions régionales du ministère de l'Éducation;
- une personne du ministère de la Culture et des Communications remplacera la personne qui représente les directions régionales du ministère de la Culture et des Communications;
- une personne représentera Télé-Québec.

Le comité sélectionnera les gagnants des premier et deuxième prix nationaux, ainsi que des prix nationaux particuliers Isabelle-Aubin, Culture-Éducation, Télé-Québec et Éducation artistique et culturelle.

## PRÉSENTATION

Préparer en quinze exemplaires un dossier conforme aux directives du guide d'élaboration présenté à la fin du présent document. Chacun des exemplaires doit être accompagné de la fiche de présentation et d'authentification remplie et signée. La fiche se trouve également à la fin de ce document.

Joindre la documentation complémentaire présentant les différentes étapes d'élaboration du projet. Il s'agit d'une vidéo-cassette, d'un enregistrement numérique ou d'un album de photos. Par ailleurs, il serait intéressant que la personne responsable du projet exprime, dans cette documentation, l'importance qu'elle accorde à la réalisation d'un tel projet.

La documentation audiovisuelle doit être élaborée à partir d'un montage présentant les moments les plus éloquentes du processus d'élaboration et du produit final, le tout ne dépassant pas 5 minutes. Cette documentation doit être fournie en un seul exemplaire et sera retournée sur demande (voir la fiche de présentation). Ne pas inclure d'œuvres originales, mais plutôt des copies ou des photos.

Répondre à toutes les questions de façon précise et concise en suivant l'ordre prévu.

Dactylographier, à double interligne et sur des feuilles de 8,5 X 11 pouces, le dossier de candidature, qui ne doit pas excéder dix pages (police de caractères Arial ou Times New Roman, 12 points). Chaque exemplaire doit être paginé et présenté sous forme de document agrafé afin d'en faciliter la compréhension et la manutention.

Ne rien affirmer qu'il sera impossible de prouver.

Afin de faciliter l'évaluation des dossiers de candidature, respecter l'espace prévu pour les réponses.

Faire parvenir le dossier de candidature en quinze exemplaires, ainsi que la documentation complémentaire (un exemplaire) au Ministère au plus tard le 26 mai 2003 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Adresser les envois comme suit :

Concours des prix Essor 2004  
Direction des communications  
Ministère de l'Éducation  
Édifce Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 28<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

## FICHE DE PRÉSENTATION

Écrire en caractères d'imprimerie

### ÉCOLE

Nom complet de l'école ou des écoles associées au projet

Ordre d'enseignement

Nom complet de l'école ayant démarré le projet

Ordre d'enseignement

Adresse de l'école

Municipalité

Code postal

Nom et prénom de la directrice ou du directeur de l'école

Téléphone (travail)

Télécopieur

### COMMISSION SCOLAIRE

Nom complet de la commission scolaire

Région administrative

Adresse

Municipalité

Code postal

Nom et prénom de la directrice générale ou du directeur général de la commission scolaire

Téléphone (travail)

Télécopieur

### PERSONNE RESPONSABLE

Nom, prénom et titre de la personne ayant amorcé et conduit le projet (responsable)

Adresse du lieu de travail

Municipalité

Code postal

Téléphone (travail)

Télécopieur

Adresse électronique

JE DÉSIRE QUE LA DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE ME SOIT RETOURNÉE.

**DESCRIPTION DU PROJET**  
Faire un résumé du projet :

---

---

---

---

---

**AUTHENTIFICATION**

Nous authentifions le projet : \_\_\_\_\_  
Titre du projet

Date du début du projet (préciser l'année) \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne ayant amorcé et conduit le projet

LE MINISTÈRE RECONNAÎTRA CETTE PERSONNE À TITRE DE RESPONSABLE DU PROJET REPRÉSENTANT L'ÉQUIPE ORGANISATRICE  
AUX DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE REMISE DE PRIX TANT RÉGIONALES QUE NATIONALES

\_\_\_\_\_  
Signature de la directrice ou du directeur de l'école

\_\_\_\_\_  
Signature de la directrice générale ou du directeur général de la commission scolaire ou de sa représentante ou son représentant délégué

Joindre le document complémentaire et retourner le tout au plus tard **le 26 mai 2004** à l'adresse suivante :

Concours des prix Essor 2003  
Direction des communications  
Ministère de l'Éducation  
Édifrice Marie-Guyart  
1035, rue De La Chevrotière, 28<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5A5

# GUIDE D'ÉLABORATION DU DOCUMENT DE **MISE EN CANDIDATURE**

Vous trouverez, dans cette partie, des renseignements relatifs à la présentation des projets. Ils sont regroupés selon les conditions d'admissibilité et les critères d'évaluation.

Le dossier de mise en candidature, d'un maximum de dix pages, doit respecter l'ordre des éléments et la forme de présentation proposés. Il doit être dactylographié à double interligne sur des feuilles paginées de 8,5 x 11 pouces et chacun des 15 exemplaires doit être présenté sous forme de document agrafé.

Note : Les points 1, 2 et 3 nécessitent un traitement bref et concis, alors que les points 4 et 5 doivent être davantage développés.

## 1 PRÉSENTATION DU MILIEU

- Décrire l'intérêt du milieu envers les arts et la culture et envers les lieux de diffusion des arts et de la culture;
- Préciser le nombre d'élèves dans votre école;
- Préciser les disciplines artistiques enseignées et la fréquence des cours;
- Décrire l'organisation pédagogique de l'enseignement des arts dans votre école;
- Décrire les formes de collaboration privilégiées et les actions entreprises dans le passé pour la promotion des arts et de la culture.

## 2 PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

- Préciser les objectifs du projet;
- Indiquer le nombre d'élèves qui participent à chaque étape du projet;
- Nommer les disciplines visées du domaine des arts ou d'autres domaines, s'il y a lieu;
- Décrire brièvement les moments pendant lesquels les activités se tiennent (par exemple, pendant ou après les cours) et les lieux où elles sont tenues (par exemple, à l'école même, dans un centre culturel ou dans un lieu de diffusion des arts);
- Préciser la période de réalisation du projet.

## 3 PARTICIPATION DES MILIEUX SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

- Présenter brièvement les différents partenaires (personnes ou organismes) qui se sont joints au projet ainsi que la nature de leur collaboration et faire ressortir les raisons qui les ont amenés à collaborer;
- Décrire brièvement la participation de la personne qui a amorcé et conduit le projet;

- Décrire brièvement le type de collaboration des différents partenaires sur les plans relationnel, organisationnel, administratif et pédagogique.

Note : Ces éléments peuvent être présentés sous forme de tableau.

#### 4 PRÉSENTATION SPÉCIFIQUE DU PROJET

- Décrire la structure de réalisation du projet;
- Décrire les principales activités du projet;
- Expliquer de quelle façon le projet accorde de l'importance à la contribution active des arts dans la formation de l'élève;
- Décrire les rôles de l'enseignant et des ressources culturelles sur le plan pédagogique en comparaison avec celui de l'élève;
- Décrire la démarche disciplinaire privilégiée liée aux orientations et aux valeurs éducatives mises en avant dans les programmes d'arts;
- Décrire les liens interdisciplinaires développés dans le projet, s'il y a lieu;
- De plus, si une partie du projet se déroule lors d'activités parascolaires, faire ressortir le rôle complémentaire de ces activités par rapport aux cours d'arts offerts à l'école;

- S'il est issu d'une école qui a remporté un premier ou un deuxième prix régional Essor, décrire ce qui le distingue de ce projet au regard du thème utilisé, du type de production, du type d'activités réalisées et du contexte de réalisation;

- Présenter tout autre aspect visant à démontrer la qualité, l'originalité et le caractère novateur du projet.

#### 5 EFFETS DU PROJET SUR LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE

En se reportant à des éléments décrits précédemment,

- Faire ressortir des indices démontrant des changements chez les élèves, chez les enseignantes et les enseignants, chez les partenaires et dans la communauté;
- Faire ressortir d'autres points forts du projet.

#### RENSEIGNEMENTS

Pour tout autre renseignement, veuillez communiquer avec :

Mme Carole Bellavance ou  
M. Georges Bouchard  
Concours des prix Essor  
Téléphone : (418) 646-4594

Éducation  
Québec



Avec la participation du :  
• Ministère de la Culture  
et des Communications



Télé-Québec



Hydro  
Québec

YAMAHA CANADA

MUSIQUE  
LITEE

13-350 1-49